

## Respect de l'Accord licence et du Protocole DGAC : Attention !

L'Accord licence a été signé le 24 juin 2006 et le Protocole DGAC le 26 octobre 2006.

Pourtant, certaines mesures tardent à se mettre en œuvre et **certains retards deviennent inacceptables.**

**Si certains n'ont pas tenu leurs engagements en déposant des préavis de grève, ce n'est le cas ni du SATAc UNSA, ni des TSEEAC : Dès lors, il est inadmissible que des mesures, dont certaines doivent prendre effet au 1er janvier 2007, ne soient pas encore concrétisées.**

### MESURES INDEMNITAIRES

L'accord licence a prévu l'augmentation d'un certain nombre de primes spécifiques, en fixant un échancier et, si nous pouvons admettre que, lors de la mise en place, il y ait quelques délais dus aux circuits administratifs dans les différents Ministères, nous ne pouvons pas comprendre que, en « régime de croisière », les augmentations prévues à l'avance prennent un tel retard.

#### Mesures indemnitaires Accord licence

L'accord licence stipule que les mesures indemnitaires seront mises en œuvre en trois étapes : 20% au 1<sup>er</sup> juillet 2006, 30% au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 50% en 2008 après mises en œuvre effectives des dispositions de la licence.

**Même si certains tentent de faire croire aux contrôleurs d'aérodrome qu'ils ont obtenu seuls la dernière application au 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette mini anticipation (1<sup>er</sup> janvier au lieu du 17 mai) a été demandée, et obtenue, par l'ensemble des signataires de l'accord licence (dont le SATAc UNSA et, bien évidemment, le SNCTA).**

Ce syndicat, dont on se souvient qu'il a signé les mesures obtenues par le SATAc UNSA dans l'accord licence **plus d'une semaine après**, tente, comme toujours, de récupérer le travail des autres. Chacun appréciera ...

#### L'Indemnité Spéciale de Qualification (ISQ)

Mesure concernant environ 300 TSEEAC

Aérodrome	Montant depuis le 01/01/07	Montant dû (01/01/08)
Groupe F	175% (niv. 5 prime tech)	210 %
Groupe G	165% (niv. 5 prime tech)	190 %

#### L'Indemnité Spéciale d'Habilitation (ISH)

Mesure concernant environ 100 TSEEAC

Elle doit être portée à 339 € (01/01/08).

#### La Prime de Polyvalence

Mesure concernant plus de 650 TSEEAC

Taux	Montant depuis le 01/01/07	Montant dû (01/01/08)
Taux 1	40 % (niv. 4 prime tech.)	50 %
Taux 2	82 % (niv. 4 prime tech.)	100 %
Taux 3	88 % (niv. 5 prime tech.)	125 %

Taux 1 : 2<sup>nde</sup> qualif. TSEEAC - Taux 2 : 2<sup>nde</sup> qualif. TSEEAC + 4 ans - Taux 3 : 2<sup>nde</sup> qualif. TSEEAC + 4 ans + fonction CTAC

#### Mesures indemnitaires Protocole DGAC

L'ensemble des mesures indemnitaires attendues sont contenues dans **un seul texte : Un arrêté.**

**Ces mesures sont applicables au 1er janvier 2007 (Avec les délais liés à la mise en paie, nous atteignons donc, bientôt, les 18 mois de retard !) : Les personnels ne peuvent l'accepter !**

Ce texte contient les avancées que le SATAc UNSA a obtenues où certains bénéficient d'un «avancement» automatique au fur et à mesure que leur expérience se renforce :

- La filière « **inspecteurs surveillance** » (≈ 300 TSEEAC)
- Les **instructeurs SEFA et ENAC** (≈ 50 TSEEAC)
- Les **concepteurs de procédures** (≈ 20 TSEEAC)
- Les **opérateurs/superviseurs IPE** du SIA

Il prévoit également la mesure de rééquilibrage pour les **chefs et assistants de subdivision** qui ne sont plus sous-évalués s'ils ne sont pas à l'ENAC ou sur un aérodrome du groupe A (**DTI, sièges Dac et SNA**).

C'est également dans ce texte qu'on trouve les augmentations de prime EVS concernant :

- Les **BRIA et le BNIA** (≈ environ 200 TSEEAC)
- Les **BDP d'Orly et Roissy CDG**

**Il est, à présent, urgent que ce texte sorte du labyrinthe dans lequel il se trouve, d'autant plus que certaines des restructurations de services qu'il était censé compenser sont, elles, terminées (BRIA, etc.).**

### MESURES INDICIAIRES ET STATUTAIRES

Si la grille indiciaire (avec augmentation des indices des échelons intermédiaires des 3 grades) a effectivement été revue, le décret CTAC (50 places en 2007, 50 en 2008 et 50 en 2009) n'est toujours pas en place !

**Les personnels et leurs représentants commencent à perdre patience : Il est temps que la DGAC intervienne fermement pour que nos « partenaires » Ministériels cessent de faire traîner ces textes !!!**